



Lettre d'information N°80 - 1 octobre 2026

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles

Edito

A la Une cette semaine

Les montants de plusieurs aides PAC pour la campagne 2026 viennent d'être publiés au Journal officiel : ICHN, aide redistributive, ACJA, écorégime, aides animales, DPB. Les arrêtés parus le 1er octobre fixent ainsi les premières valeurs de référence pour les exploitants, sachant que ces montants pourront encore être réévalués.



A la une

Valeurs des DPB : Un arrêté du 16 octobre 2026 détaille la valeur unitaire des droits au paiement de base et le taux de réduction au titre de la campagne 2026.

Montants de l'aide redistributive et de l'ACJA : Un arrêté du 16 septembre 2026 établit les montants de l'aide redistributive complémentaire au revenu pour un développement durable et de l'aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs pour la campagne 2026.

Montants de l'écorégime : Un arrêté du 16 septembre 2026 détermine les montants unitaires du programme volontaire pour le climat et le bien-être animal dit « écorégime » pour la campagne 2026.

Montants des aides aux bovins : Un arrêté du 16 septembre 2026 définit les montants de l'aide aux bovins de plus de 16 mois, dans les départements métropolitains hors Corse, pour la campagne 2026.

Montants des aides ovines et de l'aide caprine : Un arrêté du 16 septembre 2026 donne les montants des aides ovines et de l'aide caprine, dans les départements métropolitains hors Corse, pour la campagne 2026.

Coefficients stabilisateurs ICHN : Un arrêté du 11 septembre 2026 fixe le coefficient stabilisateur budgétaire appliqué aux montants des indemnités compensatoires de handicaps naturels au titre de la campagne 2026.

Dans le reste de l'actualité

Cotisations sociales des NSA : Le décret n°2026-889 du 24 septembre 2026 ouvre aux non-salariés agricoles (NSA) la possibilité de calculer leurs cotisations sur une estimation de leurs revenus de l'année en cours. Cette option, valable en 2027 et 2028, doit être exercée auprès de la MSA entre le 1er octobre et le 31 mars.

Exonération des indemnités perçues au titre de l'abattage : L'administration fiscale revient sur le dispositif créé par la loi de finances pour 2026 qui exonère, pour les abattements décidés par l'administration, la part de l'indemnité (CRPM, article L. 221-2) qui dépasse la valeur nette comptable des animaux d'un cheptel affecté à la reproduction.

DNC : Un arrêté du 25 septembre 2026 apporte des informations sur la vaccination. Il instaure en parallèle une surveillance post-vaccinale active pilotée par les préfets.

Précisions sur les haies dans les BCAE : L'arrêté du 25 septembre 2026 apporte plusieurs ajustements techniques concernant la définition des haies et leurs modalités de gestion.

Commerce agroalimentaire de l'UE : Porté par un net recul des importations, le commerce agroalimentaire européen affiche un excédent renforcé sur les sept premiers mois de 2026. Malgré des exportations en léger retrait, certaines destinations et filières tirent leur épingle du jeu, selon le rapport mensuel de l'UE sur le commerce agroalimentaire publié par la Commission européenne.